

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 avril 2016

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3622)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Baert

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« et réprimés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.